

Règlement sur la protection de la vie privée des patients

94.064F

Centre hospitalier Jan Yperman
Briekestraat 12 • 8900 Ieper/Ypres
www.yperman.net • 057 35 70 34
dpo@yperman.net •     

1 Cadre légal

Le règlement sur la protection de la vie privée s'inscrit dans le cadre de la législation européenne et nationale sur le traitement des données à caractère personnel. Il s'agit plus précisément de:

- du règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (ci-après : le « RGPD ») ;
- de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (« loi-cadre ») ;
- de la loi coordonnée du 10 juillet 2008 relative aux hôpitaux et autres établissements de soins (ci-après : la « loi hospitalière ») et l'Annexe A. III. l'article 9quater de l'arrêté royal du 23 octobre 1964 portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre ;
- de la loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth ;
- de la loi du 22 août 2002 – loi relative aux droits du patient.



Le Centre hospitalier Jan Yperman (JYZ) peut également adapter ce règlement sur la protection de la vie privée. Nous vous recommandons de consulter la version la plus récente de ce document 94.064F sur notre site web www.yperman.net.

2 Nous protégeons ensemble votre vie privée

2.1 Le JYZ veille sur votre vie privée

Le JYZ attache beaucoup d'importance à votre vie privée. En tant qu'hôpital, nous souhaitons traiter vos données à caractère personnel de manière légale, correcte et transparente. C'est précisément la raison pour laquelle il est important que vous soyez informé(e) aussi bien et aussi exhaustivement que possible sur la manière dont l'hôpital collecte et traite vos données à caractère personnel. Le présent règlement sur la protection de la vie privée offre un aperçu de vos droits et devoirs lorsque nous parlons du « traitement de vos données à caractère personnel ».

En notre qualité d'hôpital, il est logique que nous traitions vos données et cela fait partie de la prestation de soins de qualité que nous voulons vous offrir. Par exemple, grâce à un dossier patient électronique soigneusement tenu où vos données médicales sont conservées en toute sécurité. Mais même si ce traitement est évident, la protection de vos données à caractère personnel doit toujours être garantie au maximum.

Les données à caractère personnel sont collectées par les professionnels indépendants et/ou les collaborateurs de l'hôpital auprès du/de la patient(e) lui/elle-même, à moins qu'une autre méthode de collecte ne s'impose en fonction des objectifs du traitement ou à moins que le patient lui-même ne soit pas en mesure de fournir ses données.

2.2 Les données traitées au sein du JYZ dépendent des fins auxquelles elles sont utilisées

Les données à caractère personnel des patients traités au sein du JYZ sont les suivantes :

- **données d'identification :**
Les nom, adresse, numéro de registre national, etc. sont les données dont le JYZ a besoin pour pouvoir vous identifier et vous contacter.
- **données financières, administratives et sociales :**
Il s'agit de données relatives à l'admission et à la facturation, notamment l'affiliation à la mutuelle, mais aussi par exemple le fait que vous ayez été placé(e) sous administration provisoire. Ce sont des données dont le JYZ a besoin pour une facturation correcte et pour pouvoir vous donner des conseils adéquats dans le cadre de votre situation financière et sociale.
- **données médicales, paramédicales et infirmières :**
Les raisons principales du traitement de vos données à caractère personnel à l'hôpital sont naturellement les prestations de soins. Le règlement prévoit que ce traitement est autorisé sans votre autorisation expresse. Dans le cadre des prestations de soins, différentes données sont traitées au sein de l'hôpital pour :
 - **les soins des patients :**
La mise en œuvre d'une médecine préventive ou la pose d'un diagnostic médical, l'exécution de soins (médicaux, paramédicaux et infirmiers) ou de traitements dans votre intérêt en tant que patient(e).
 - **l'enregistrement des patients :**



L'enregistrement des données médicales et de séjour des patients à des fins internes établies par les autorités, ainsi que dans le cadre d'examens ou de stratégies.

- **la gestion des médicaments :**

Traitements relatifs à la prescription et à la délivrance de médicaments.

- **la gestion des plaintes :**

Cela s'inscrit dans le contexte de notre service de médiation qui enregistrera vos données ainsi que celles de vos personnes de confiance pour pouvoir intervenir lors de vos plaintes dans le cadre des prestations de soins à l'hôpital.

- **le contrôle de qualité interne :**

Le JYZ cherche en permanence à améliorer son fonctionnement. Et à cet effet, nous avons également besoin de vos données (médicales et paramédicales). En enregistrant vos données, nous pouvons, à terme, améliorer la qualité des soins.

- **le don d'organes :**

Le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'A.R. du 10 novembre 2012 fixant les normes auxquelles une fonction « coordination locale des donneurs » doit répondre.

- **l'enregistrement scientifique :**

L'enregistrement des données à caractère personnel (médicales) qui ont un caractère épidémiologique, scientifique et/ou administratif et sont nécessaires aux finalités établies par les autorités fédérales ou régionales.

- **données traitées dans un intérêt légitime :**

Le JYZ peut avoir un intérêt légitime justifiant traitement de vos données à caractère personnel. Par ailleurs, le JYZ veille à ce que l'impact sur votre vie privée demeure aussi limité que possible et à ce que, dans tous les cas, l'équilibre entre les intérêts légitimes du JYZ et l'impact éventuel sur votre vie privée ne soit pas perturbé. Vous avez toujours le droit de vous opposer à ces formes de traitement (voir plus loin). Parmi les exemples que l'on peut citer : les audits internes réalisés pour garantir la qualité et la sécurité de notre fonctionnement.

- **autres données :**

- **l'enregistrement scientifique :**

L'enregistrement des données à caractère personnel (médicales) qui ont un caractère épidémiologique, scientifique et/ou administratif à des fins d'étude et d'enseignement.

- **les données importantes pour les soins qui vous sont prodigués :**

Le fait que vous ayez par exemple désigné un représentant ou une personne de confiance, ou que vous ayez effectué une manifestation de volonté (positive ou négative), etc., constitue des données importantes pour les médecins et collaborateurs du JYZ dans le cadre des soins qui vous sont prodigués.

- **la communication d'informations :**

Le traitement des données à caractère personnel nécessaires à l'information ou à l'interrogation de patients via un bulletin d'information, des enquêtes, ...



Ces traitements sont légitimes moyennant le consentement exprès du/de la patient(e). À tout moment, le/la patient(e) a le droit de retirer le consentement donné, et ce, sans que cela ne porte préjudice à la légitimité du traitement sur la base du consentement avant sa rétractation.

2.3 Pour le traitement de vos données à caractère personnel, le JYZ fait parfois appel à des tierces parties

Pour le traitement de vos données à caractère personnel, le JYZ fait appel à différents « services de traitement ». Il s'agit d'entreprises qui traitent les données pour le compte du JYZ. Il est important que le JYZ adopte des mesures concrètes pour sécuriser vos données. Plus précisément, les services de traitement externes doivent également suivre des règles strictes :

- ils doivent exclusivement disposer des données dont ils ont besoin pour l'exécution de leur mission.
- ils s'engagent contractuellement vis-à-vis du JYZ à traiter les données de manière sûre et confidentielle et à les utiliser exclusivement pour l'exécution de leur mission.

Le JYZ ne peut être tenu pour responsable en cas d'éventuels incidents dans le chef de ces services de traitement malgré les mesures prises.

Pour un aperçu des mesures internes prises par le JYZ pour protéger vos données, nous vous renvoyons à la politique en matière de sécurité des informations du JYZ.

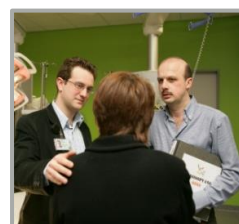
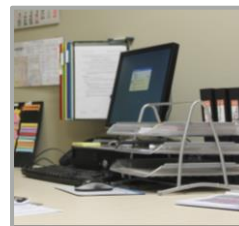
2.4 Nos collaborateurs peuvent uniquement consulter les données à caractère personnel dont ils ont besoin

Les médecins et collaborateurs du JYZ peuvent uniquement consulter les données à caractère personnel dont ils ont besoin pour l'exécution de leurs tâches. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des personnes qui, au sein du JYZ, ont accès à (une partie de) vos données à caractère personnel :

- Le **médecin-chef** dans le cadre de ses compétences légales.
- Les **médecins** (indépendants) pour les patients des services ou départements médicaux dans lesquels ils sont actifs.
- Les **collaborateurs et professionnels indépendants attachés aux différents services infirmiers et paramédicaux, y compris les chefs de service, dans le cadre de leur fonction.**
- Les **collaborateurs attachés à la cuisine (y compris cuisine diététique)** sont responsables du traitement des données à caractère personnel présentes dans les fichiers patients en vue d'une distribution personnalisée des repas.
- Les **collaborateurs des différents secrétariats médicaux** sont responsables du traitement des données à caractère personnel présentes dans les fichiers patients en vue du suivi de l'administration médicale.



- Les **collaborateurs du service admission, administration et facturation** sont responsables de l'exécution, de la conservation, de la recherche et du traitement technique des données à caractère personnel des patients en vue de la facturation.
- Les **collaborateurs des services d'aide, comme le service informatique**, sont responsables du traitement technique des données à caractère personnel en données anonymisées, tant nécessaires aux finalités établies par les autorités qu'à des finalités internes d'examens et stratégies , ou pour le traitement des données à caractère personnel en vue du suivi administratif de ces finalités.
- Les collaborateurs attachés aux services d'**accompagnement des patients** en vue du suivi au sein respectivement du service social, psychologique, palliatif ou pastoral.
- Les **collaborateurs du service de médiation** dans le cadre de vos plaintes en tant que patient(e).
- Les collaborateurs attachés à la **pharmacie** en vue de la distribution des médicaments.
- Le **conseiller en sécurité des informations** et le **délégué à la protection des données**, pour autant que cela s'avère nécessaire pour l'exécution de leur mission respective.



Tous les médecins et collaborateurs de l'hôpital qui doivent avoir accès, dans le cadre de l'exécution de leur mission, aux données à caractère personnel des patients se sont engagés à respecter, lors du traitement et de la consultation des fichiers patients, les dispositions du présent règlement sur la protection de la vie privée et la législation pertinente. Ils respectent également le secret professionnel ou un devoir de discrétion statutaire ou contractuel équivalent.

2.5 Vos droits

2.5.1 Vous avez droit à un consentement éclairé

Via le présent règlement sur la protection de la vie privée, vous êtes, en tant que patient(e), informé(e) du traitement de vos données à caractère personnel et du fondement juridique de ce traitement. Vous trouverez la version la plus récente du règlement sur la protection de la vie privée sur notre site Web à l'adresse www.yperman.net.

Le JYZ 'est autorisé à traiter vos données à caractère personnel d'une manière différente de celle mentionnée dans le règlement sur la protection de la vie privée uniquement si vous donnez votre consentement éclairé.

2.5.2 Vous pouvez consulter vos données et demander un duplicata

Lorsque vous le demandez, vous avez droit à une consultation gratuite, ainsi qu'à une copie gratuite, des éléments suivants :

- l'existence ou non de traitements des données à caractère personnel vous concernant.
- les données elles-mêmes qui sont traitées et toutes les informations disponibles sur l'origine de ces données, à moins que l'accès à ces données ne soit exclu par la loi sur le droit d'accès.
- les finalités de ces traitements.
- les catégories de données auxquelles ces traitements ont trait et la durée de conservation de ces données.
- les catégories de destinataires auxquels les données sont fournies.
- vos droits en tant que patient(e) en ce qui concerne les données à caractère personnel traitées.
- la source de ces données à caractère personnel, si elles n'ont pas été recueillies auprès du/de la patient(e) lui/elle-même.
- l'existence d'un processus de décision automatisé sur la base de ces données à caractère personnel, ainsi que la logique sous-jacente et les conséquences de ce processus de décision.

Vous avez également le droit de demander une copie de vos données à caractère personnel ou de la faire transmettre directement à une autre institution ou personne de votre choix, s'il est techniquement possible et dans un format qui le permet de transmettre facilement ces données à caractère personnel. Ce droit est uniquement d'application pour les données à caractère personnel fournies par le/la patient(e) et qui sont traitées via un processus automatisé, simplement sur la base d'un consentement exprès du/de la patient(e) ou sur la base de l'exécution d'un accord, et pour autant que cet envoi n'ait pas un impact négatif sur la vie privée de tiers.

2.5.3 Vous pouvez faire corriger vos données

Vous avez le droit de faire gratuitement corriger ou compléter toute donnée à caractère personnel traitée incorrecte ou incomplète.

2.5.4 À votre demande, des données peuvent être supprimées

Si vous estimez que vos données à caractère personnel ne peuvent plus être traitées (par exemple parce que ces données ne sont plus nécessaires pour la finalité du traitement ou parce qu'elles ont été traitées de manière illégitime), vous pouvez demander à ce que ces données à caractère personnel soient définitivement supprimées.

Le JYZ n'est toutefois pas obligé d'effacer les données à caractère personnel si elles sont traitées de manière légitime, conformément au RGPD ou à d'autres dispositions légales.

2.5.5 Vous pouvez vous opposer à une utilisation déterminée des données à caractère personnel

Le traitement des données en raison d'un intérêt légitime du JYZ a déjà été évoqué. Vous pouvez vous y opposer, et le JYZ cessera tout traitement, à moins que des motifs impérieux l'en empêchent.

2.5.6 Vous pouvez parfois refuser que vos données soient traitées entièrement automatiquement

Vous avez toujours la possibilité de vous opposer aux traitements automatisés de vos données à caractère personnel. Le JYZ n'a pas l'obligation d'accéder à cette demande s'il existe une disposition légale qui justifie le traitement automatisé.

2.5.7 Vous avez le droit de savoir qui a consulté vos données à caractère personnel

Vous avez le droit de savoir quelles personnes ont consulté vos données à caractère personnel. À cet effet, vous pouvez adresser une demande au service de médiation. Il sera ensuite vérifié quelles personnes au sein de l'hôpital ont consulté vos données à caractère personnel.

Pour protéger également la vie privée de nos médecins et collaborateurs, les données de toutes les personnes qui ont consulté vos données à caractère personnel ne vous seront pas communiquées. Vous recevrez les noms des personnes non habilitées à accéder à vos données à caractère personnel.

2.5.8 Vous pouvez faire valoir vos droits via le service de médiation

Pour l'exercice de vos droits et/ou pour d'éventuelles plaintes relatives au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez toujours vous adresser au service de médiation du JYZ (via ombudsdienst@yperman.net ou Service de médiation JYZ, Briekestraat 12, 8900 Ieper/Ypres). Après introduction de votre demande, vous recevrez un accusé de réception dans le mois.

Si vous avez des questions ou des remarques relatives au traitement des données à caractère personnel au sein du JYZ, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données, par courrier ou par e-mail à l'adresse dpo@yperman.net.

Si, après avoir contacté le délégué à la protection des données, vous estimez que les dispositions de ce règlement sur la protection de la vie privée n'ont pas été respectées ou si vous avez d'autres motifs de plainte quant à la protection de votre vie privée, vous pouvez vous adresser directement à l'Autorité de protection des données.

Transfert de données à caractère personnel

Il est parfois nécessaire que vos données à caractère personnel soient transférées à d'autres instances ou institutions de soins, naturellement toujours en accord avec la législation en vigueur.

Certaines informations sont par exemple partagées avec :

- des compagnies d'assurance, pour autant que cela ait été établi ou en vertu de la loi, ou avec le consentement du/de la patient(e).
- l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, pour autant que cela ait été établi ou en vertu de la loi, ou avec le consentement du/de la patient(e).
- les patients concernés ou leurs représentants, dans les limites de ce qui est stipulé par la Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.
- les instances publiques qui y sont habilitées par une décision gouvernementale.
- les prestataires de soins externes traitants le/la patient(e) dans le cadre des soins aux patients.
- les prestataires de soins et laboratoires externes dans le cadre d'une deuxième opinion.
- d'autres instances, pour autant que cela ait été établi ou en vertu de la loi, ou avec le consentement du/de la patient(e).
- l'assurance en responsabilité professionnelle de l'hôpital ou du professionnel désigné par l'hôpital, sans le consentement du/de la patient(e), pour autant que cette communication soit nécessaire pour la défense d'un droit en justice ou pour l'institution, l'exercice ou la motivation d'une procédure judiciaire.
- les services de traitement externes auxquels le JYZ fait appel pour le traitement des données à caractère personnel.

Si un transfert de vos données à caractère personnel implique que les données à caractère personnel du/de la patient(e) soient transmises dans un pays ne faisant pas partie de l'Union européenne ou à une organisation internationale, le/la patient(e) recevra des informations complémentaires sur les conséquences de ce transfert pour la sécurité de ses données à caractère personnel.

À l'exception des cas susmentionnés, seules des données anonymes peuvent être échangées avec d'autres personnes et instances.

2.6 Le JYZ ne conserve pas vos données éternellement

À dater de votre dernière sortie ou de votre dernier traitement à l'hôpital, le délai de conservation suivant est d'application pour vos données personnelles :

- 30 ans pour les données médicales
- 20 ans pour les données infirmières

- 10 ans pour les données de facturation des fichiers patients qui servent de pièces justificatives comptables et pour les duplicatas de certificats de soins prodigués, de la facture individuelle et de la facture récapitulative
- 1 an pour les dossiers clôturés du service de médiation.

Une fois le délai de conservation écoulé, les données à caractère personnel des fichiers sont supprimées et détruites, et ce, dans un délai d'un an. Les données médicales peuvent uniquement être détruites moyennant l'accord du/des médecin(s) hospitalier(s) traitant(s) ou, en l'absence, du médecin-chef.

La destruction peut ne pas avoir lieu si:

- la conservation est exigée en raison d'une disposition légale.
- la conservation est estimée raisonnablement importante d'un point de vue médical, ou en fonction de l'espérance de vie du/de la patient(e), ou encore pour la défense de ses intérêts ou de ceux de ses ayants droit.
- il existe un accord quant à la conservation entre le/la patient(e) et le médecin hospitalier traitant ou, en l'absence, le médecin-chef.

Si les données à caractère personnel sont traitées de façon à ce qu'il soit raisonnablement impossible d'en déduire les personnes individuelles, la forme anonymisée peut être conservée.

2.7 Contrôle du traitement des données à caractère personnel

Au sein du JYZ, le **délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer)** est désigné pour contrôler tous les aspects ayant trait au traitement des données à caractère personnel. Le DPO assiste l'hôpital en le conseillant à propos de ces aspects et peut être contacté par chaque patient(e) pour toute question relative au traitement des données à caractère personnel au sein du JYZ via dpo@yperman.net.

Les données à caractère personnel relatives à la santé seront exclusivement traitées sous la surveillance et la responsabilité d'un professionnel des soins de santé.

La responsabilité centrale et la surveillance des fichiers patients comportant des données à caractère personnel relatives à la santé reposent sur le médecin-chef, assisté du directeur administratif et financier pour les données à caractère personnel non médicales et non infirmières issues des fichiers patients et par le directeur des soins infirmiers pour les données infirmières et paramédicales.

Au sein du JYZ, le délégué à la protection des données assume également la fonction de conseiller en sécurité des informations. Le **conseiller en sécurité des informations** conseille l'hôpital pour tous les aspects ayant trait à la politique de sécurité des informations et est responsable de son contrôle.

3 Les médecins et collaborateurs du JYZ ont également droit à la protection de leur vie privée

Le JYZ accorde non seulement de l'importance à la protection de la vie privée de ses patients, mais également à celle de ses médecins et collaborateurs.

Nous vous demandons par conséquent de traiter avec respect les données de nos médecins et collaborateurs.

Cela implique plus précisément :

- l'interdiction de réaliser des photos, des selfies, des enregistrements audio ou vidéo des médecins et collaborateurs du JYZ ainsi que des autres patients et/ou de les publier sans leur consentement exprès.



- aucune donnée à caractère personnel des médecins et collaborateurs du JYZ ainsi que des autres patients ne peut être partagée sur les réseaux sociaux.



Centre hospitalier Jan Yperman • Briekestraat 12 • 8900
www.yperman.net • 057 35 70 34
dpo@yperman.net •     